

CODERPA

Région des Hauts-Rhins
Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées
et Personnes Agées: 24 FEV. 2012

Pour l'Autorité Compétente
Le Directeur par Délégation



Direction de l'Autonomie

Conseil Général
Haut-Rhin

2012 00110

Colmar, le 3 - FEV. 2012

2012 00110

ARRETÉ N°

DSOL

Du

**Portant modification de la composition des membres
Du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin
(C.O.D.E.R.P.A.)**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
- VU** la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 décembre 2009 portant fixation à 130 du nombre maximum de membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU** l'arrêté n° 2008-00657 du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1

L'article 1^{er} de l'arrêté n°2011 00397 du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du CODERPA est modifié comme suit :

COLLEGE N°3

Représentants des collectivités locales et des principaux organismes qui par leurs interventions et leurs financements apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes âgées.

REPRESENTANT DE LA CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE ALSACE- MOSELLE (CRAMAM)

Titulaire :
Monsieur Marc KELLER
4 rue de l'Il
68000 COLMAR

En remplacement de :
M. Antoine FABIAN

Suppléant :
Mme Anne-Claire HELLER
11 rue du Docteur Joseph Duhamel
68000 COLMAR

En remplacement de :
Monsieur Marc KELLER

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER